

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 novembre 2017

Convocation du 31 octobre 2017

Affichage du 31 octobre 2017

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents :	8
	Votants :	8

L'an deux mil dix-sept, le 7 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du trente et un octobre deux mil dix-sept.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane, , FERREIRA Anne, et VLAEMINCK René.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Ms. ROUSSEAU Philippe, ALCHAMOLAC Romain, Mme LE NEILLON Nadège,

Monsieur TRAEN Xavier a été élu secrétaire de séance.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2017-039)

Devis : étude de sols visant à définir le type d'installation d'assainissement non collectif pour la Mairie, choix de l'entreprise

Lors du contrôle par le SPANC de l'assainissement non collectif de la Mairie le 09 juillet 2013, le dispositif a été déclaré non-conforme. Afin de réaliser ces travaux, une étude de sols doit être faite pour déterminer quel type d'installation est nécessaire, quels sont les travaux à entreprendre pour cette mise aux normes, et ainsi pouvoir demander des devis aux entreprises.

Madame Le Maire a contacté 2 entreprises dont les propositions sont les suivantes :

La Sté SERPA à EVREUX : devis de cout forfaitaire de la mission de 980€ TTC

La Sté ICSEO à MONTATAIRE : devis de 996€TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de retenir la Sté SERPA.

POINT 3 (délibération 2017-040)

Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie

Lors du contrôle par le SPANC de l'assainissement non collectif de la Mairie le 09 juillet 2013, le dispositif a été déclaré non-conforme. Afin de réaliser ces travaux, une étude de sols va être faite pour déterminer quel type d'installation est nécessaire, quels sont les travaux à entreprendre pour cette mise aux normes et ainsi demander des devis aux entreprises pour réaliser ces travaux.

Pour ces travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif, Madame le Maire propose de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours au montage financier.

Aux vues des devis, Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie qui est susceptible d'apporter une aide au montage financier de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander une subvention, au taux le plus élevé au Conseil Départemental de l'Oise, pour les études et les travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif de la mairie

POINT 4 (délibération 2017-041)

Demande de subvention au titre des fonds de concours à Communauté de communes du Clermontois pour la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie

Lors du contrôle par le SPANC de l'assainissement non collectif de la Mairie le 09 juillet 2013, le dispositif a été déclaré non-conforme. Afin de réaliser ces travaux, une étude de sols va être faite pour déterminer quel type d'installation, quels sont les travaux à entreprendre pour cette mise aux normes et ainsi demander des devis aux entreprises pour réaliser ces travaux.

Pour ces travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif, Madame le Maire propose de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours au montage financier.

Aux vues des devis, Madame le Maire propose de solliciter la **Communauté de communes du Clermontois** qui est susceptible d'apporter une aide au montage financier de ces travaux de mise aux normes de bâtiments communaux, dans le cadre des fonds de concours.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander la subvention au titre des fonds de concours à la **Communauté de communes du Clermontois**, soit 50% du reste à financer par la commune pour les études et les travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif de la mairie

POINT 5 (délibération 2017-042)

Décision modificative pour le financement de l'étude de sols visant à définir le type d'installation d'assainissement non collectif pour la Mairie, choix de l'entreprise

Madame le Maire expose aux membres présents, que, comptablement, l'enregistrement des dépenses relatives aux travaux de la mise en conformité de l'assainissement non collectif de la Mairie nécessite la création d'une nouvelle opération budgétaire sur laquelle toutes les dépenses seront enregistrées. Cette opération n'étant pas dotée de crédit, une décision modificative est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer l'opération 97 « Mise en conformité assainissement non collectif de la Mairie
- De doter des crédits nécessaires en procédant aux virements de crédits suivants :
 - 1 000,00 € à l'article 2111 « terrains nus – opération n°95» -
 - + 1 000,00 € à l'article concerné

POINT 6 (délibération 2017-043))

Demande de subvention au titre des fonds de concours à Communauté de communes du Clermontois pour le remplacement de la porte de la salle dédiée au périscolaire.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal ERQUERY, SAINT-AUBIN sous ERQUERY, LAMECOURT, REMECOURT a mis en place une cantine et un périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

La commune de SAINT-AUBIN sous ERQUERY dispose d'une ancienne salle de classe dans laquelle le périscolaire est assuré, mais, la porte d'accès à 2 battants est en très mauvais état et son remplacement est nécessaire.

Madame le Maire propose de solliciter la communauté de Communes, dans le cadre des fonds concours, qui est susceptible d'apporter une aide au montage financier de ces travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander la subvention, au taux de 50 % sur le solde du reste à financer par la Commune, à la Communauté de Communes du Clermontois, pour le remplacement de la porte de la salle dédiée au périscolaire.

DEVIS HT		3 346.00 €		3 346.00 €
	Minimum		Maximun	
Part Communale	9%	301 €	50%	1 673 €
Part Cté Communes	9%	301 €	50%	1 673 €
Part Départementale	37%	1 238 €	-	0 €
Part D.E.T.R.	45%	1 506 €	-	0 €
	TOTAL	3 346.00 €	TOTAL	3 346.00 €

POINT 7 Informations et questions diverses :

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

- Les travaux Fossé Lannoy vont avoir lieu courant novembre décembre Une réunion de chantier est prévue le 15 novembre à la Mairie.
- Le terrain face à la mairie est à vendre. Il serait intéressant pour la commune de l'acquérir en vue d'y aménager un parking qui serait utile pour l'école et la Mairie, d'aménager le virage pour faciliter la circulation, et de revendre le reste en plusieurs lots à bâtir.
Une étude d'impact sur le budget est à faire. Mme Le maire va contacter les services financiers de la Communauté de communes du Clermontois pour cette étude.
- Une demande de certificat d'urbanisme est parvenue en Mairie, pour l'implantation de 5 lots à bâtir. La demande va être transmise au service urbanisme de la Communauté de communes du Clermontois pour l'instruction
- La plaque commémorative a été restaurée par Mme VAN HOECKE Véronique ; les membres du Conseil la remercie chaleureusement.
- Les arbres surplombant la maison de M CARRION sont abattus. M. CARRION remercie le conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

* * * * *

***Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 2 Octobre 2017.***

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : (délibération 2017-039) Devis : étude de sols visant à définir le type d'installation d'assainissement non collectif pour la Mairie, choix de l'entreprise
- N° 3 : (délibération 2017-040) Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie.
- N° 4 : (délibération 2017-041) Demande de subvention au titre des fonds de concours à Communauté de communes du Clermontois pour la mise aux normes de l'assainissement de la Mairie.
- N°5 : (délibération 2017-042) Décision modificative pour le financement de l'étude de sols visant à définir le type d'installation d'assainissement non collectif pour la Mairie, choix de l'entreprise
- N°6 : (délibération 2017-043) Demande de subvention au titre des fonds de concours à Communauté de communes du Clermontois pour le remplacement de la porte de la salle dédiée au périscolaire.
- N°7 Informations et questions diverses

Le Maire
Brigitte BOULENGER

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie	X			
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain		X		
FERREIRA	Anne	X			
LE NEILLON	Nadège		X		
VLAEMINCK	René	X			